



REGLEMENT BABY'BROC

Article 1 : La Crèche les Casteloups de Gometz-le-Château, organise une brocante de vente de matériel de puériculture, jeux et vêtements d'enfants de la naissance à 16 ans, exclusivement destinée aux particuliers. Les bénéfices de cette manifestation permettront de financer des projets éducatifs, culturels, et créatifs au profit des enfants de la crèche parentale « Les Casteloups ».

Article 2 : Le Babybroc aura lieu le dimanche 23 mars 2025 à l'intérieur de la salle Barbara, Rue du fromentau, 91940 Gometz-le-Château

Les horaires sont les suivants :

- Installation de 7h30 à 9h
- Vente de 9h00 à 17h00
- Rangement de 17h00 à 18h00

Chaque exposant se verra mettre à disposition une table de taille standard (1,80 m x 0,80 m) et une chaise.

Les stands sont payants, le prix d'un emplacement est de :

- 12€ pour les castelgometziens
- 15€ pour les non castelgometziens

Une formule repas est proposée en prépaiement uniquement (incluant sandwich / croque-monsieur, dessert, boisson et café) au tarif de 6 euros.

L'inscription est validée en crèche à la réception du dossier complet :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La photocopie de la pièce d'identité
- Le règlement signé
- L'autorisation parentale pour les enfants mineurs

Toute réservation sera notifiée dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle éventuel. Attention les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Article 3 : Tout emplacement réservé est dû.

Votre chèque d'inscription sera encaissé avant le 23/03/2025.

En cas d'annulation de l'événement du fait de l'évolution de la situation sanitaire (COVID), vos règlements vous seront restitués intégralement. Sinon ils seront encaissés.

Article 4 : les exposants s'engagent à respecter le protocole sanitaire s'il est à nouveau de vigueur. Il sera transmis au moins 48h avant l'évènement.

Article 5 : Chaque exposant s'engage à respecter les horaires d'installation et de rangement, à

rendre son emplacement propre et à emporter avec lui ses invendus et ce uniquement à partir de 17h00.

Article 6 : Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés comme le rappelle la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques para-commerciales.

Le matériel exposé doit être conforme à l'esprit de la manifestation. **Sont acceptés, le matériel de puériculture, les vêtements de 0 à 16 ans et vêtements de grossesse, le petit mobilier (tables à langer, lits bébés), les objets de décorations (veilleuses...), les jeux et jouets, les peluches, les livres, les CD, les vélos et patinettes ...**

Tous les articles présentés seront propres et en bon état de fonctionnement. Pour les jeux fonctionnant à piles, il est conseillé de détenir des piles qui permettront à l'acheteur de vérifier le bon état de marche (celles-ci pouvant ensuite être retirées).

Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant. Tout litige avec un acheteur sera réglé par l'exposant qui s'efforcera de trouver un arrangement amiable.

Article 7 : L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion, et ne vendre que du matériel lui appartenant.

En cas de contrôle de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, la crèche organisatrice décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne respectent pas la réglementation.

Article 8 : Ne peuvent être vendeurs que des personnes majeures. **Les enfants mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité des parents, même s'ils ne sont pas présents.**

Article 9 : Chaque exposant doit être assuré en responsabilité civile, qui couvre tous les dégâts occasionnés par son activité et par son matériel.

Article 10 : S'agissant d'une manifestation tournée vers les enfants, nous comptons sur chacun pour qu'elle se déroule dans un bon état d'esprit et dans la convivialité.

Article 11 : Les membres de la crèche Les Casteloups sont à votre disposition pour le bon déroulement de cette journée. Buvette et restauration sur place.

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la crèche au [01 60 14 59 43](tel:0160145943) ou écrire à casteloups.evenementiel@gmail.com. Le dossier peut être envoyé à l'adresse mail mentionnée ci-dessus soit par voie postale à l'adresse de la crèche : Crèche Les Casteloups, 1 Ter Route de Grivery 91940 GOMETZ-LE-CHÂTEL

Les dossiers sont à retourner à la crèche avant le lundi 17 MARS 2025.

Date

Signature